LE PETIT CHALLAISIEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°415 MAI 2021

Mésange bleue

Actualité :
Lundi 3 mai, Conseil municipal à 19h00, salle Jean-Antoine Lépine.
Plus de détails sur : **www. challex.fr**

Memento

Mairie de Challex
216, rue de la Mairie
04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi	9h00-12h30	fermée
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	fermée
Jeudi	9h00-12h30	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	fermée

Le marché communal hebdomadaire
Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h00

Bibliothèque municipale
04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com
Horaires :
Mercredi 16h00-19h00
Vendredi fermée par manque de bénévoles
18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

Boulangerie et Point Poste
La Miette 04 50 48 18 33

Lundi :	fermé
Mardi :	6h00-12h30
Mercredi :	6h00-12h30
Jeudi :	6h00-12h30
Vendredi :	6h00-12h30

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30

Heure limite de dépôt du courrier :
11h30 du mardi au samedi inclus

Inspection de l'éducation nationale
Circonscription du Pays de Gex
04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens
04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen
08 92 70 10 74

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Transport à la demande
Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr
Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix
Recyclage : www.sidefage.fr

Horloge parlante : 3699

Déchets
Collecte des déchets sur la commune
Mercredi soir dépôt des conteneurs
Jeudi matin ramassage des déchets ménagers
à retirer le jeudi soir au plus tard
N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage : 04 50 40 95 00 (ou MUG voir plus bas)
www.monservicedechets.com

Déchèterie de Péron : 04 50 59 14 64
Horaires d'été de mars à octobre inclus
(ne pas oublier son badge)

Lundi - vendredi	8h30-11h55 et 13h30-17h55
Samedi	8h30-17h50
Dimanche	9h00-11h50

Fermée les jours fériés

Déchèterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41
Régie des Eaux gessiennes : 04 85 29 20 00

Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou
www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net

AGCR (recyclage solidaire des objets en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :
04 50 28 20 50
Horaires magasin :

Mercredi, jeudi et vendredi	13h00-17h30
Samedi	8h45-14h15

Dépôt marchandises :

Lundi, mercredi, vendredi	8h30-12h30/14h00-17h45

Maison des Usagers Gessiens (MUG)
200 rue Edouard Branly Technoparc,
01630 Saint Genis-Pouilly
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 17h00
0 800 75 27 84 20 (numéro vert)

Centre du Service National
0437272507 ou www.defense.gouv.fr
Inscription obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Memento

Numéros d'urgence
17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)
117 rue des Chenaillettes
01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie
8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112
SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15
Pompiers : 18
SAMU – urgences sociales : 115
Pharmacies de garde : 3237
Signalement de logements indignes : 0806 706 806
Signalement violence femmes : 3919
Enfance en danger : 119
Hébergement d'urgence : 115
http://challex.info/urgence

Services des Centres Départementaux de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman
Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois
(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65
Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :
08 90 10 71 24
Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11
Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex
Hôpital local du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38
Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après appel au centre 15
Spécial covid 19 : 04 85 29 21 09

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
01630 Saint Genis-Pouilly
Sur RDV au 0810 25 01 10

Conseils juridiques gratuits
(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)
Sur RDV au 04 50 41 35 86

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 00 41 0 900 57 15 00

Engins motorisés et bruyants
(tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, motos, quads...)
Pour le bien-être de tous, veuillez respecter ces horaires

Lun.-ven.	**8h00-12h00**	**14h00-19h30**
Samedi	**9h00-12h00**	**15h00-19h00**
Dimanche et jours fériés		**10h00-12h00**

Hauteur des haies
Les haies ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantées jusqu'à 50 cm de la limite de propriété, celles au-delà de 2 mètres, à une distance d'au moins deux mètres de la limite séparative. Le propriétaire se doit d'entretenir sa haie et autres végétaux.
S'agissant de haies ou végétaux longeant le domaine public, en cas de carence du propriétaire, l'élagage peut être confié à une entreprise aux frais du propriétaire.

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.
Directeur de publication : Monsieur le Maire
Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture
Impression : Piétri (Gex)
Distribution : Service de la commune
Tirage : 750 exemplaires
Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune **www.challex.fr**

Crédits photos
Couverture : Jean-Luc Altherr
Page 4 : Françoise Perroux
Page 11 : Françoise Perroux
Page 15: Jean-Luc Altherr
Page 21 : Arnold Uijttewaal

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de juin, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à:

lepetitchallaisien@challex.fr

au plus tard le :

Jeudi 13 mai 2021

Mot de l'élu

En avril, ne te découvre pas d'un fil

Ce dicton populaire aura été d'actualité cette année puisqu'en plus des quelques gelées matinales en pleine floraison, le retour du confinement ne nous a toujours pas permis d'enlever le fil élastique qui est derrière nos oreilles.
Espérons que pour le mois de mai, le dicton soit aussi une réalité, même si cela doit être partiel, pour que l'on puisse faire un tant soit peu, ce qui nous plait.

À l'heure d'écrire ce mot, le gouvernement envisage plusieurs pistes pour assouplir ou déconfiner au cas par cas, régionalement.
La baisse de l'épidémie reste fragile. Mais l'exécutif garde pour objectifs de supprimer la limite des 10 km pour le 3 mai au, d'ouvrir des terrasses et certains commerces à la mi-mai grâce à l'accélération des vaccinations notamment.
Pourvu que cela continue en ce sens, qu'il n'y ait pas de marche arrière, ce sont de bonnes nouvelles, même si nous n'avons que très peu de visibilité surtout pour début mai.

Concernant la commémoration du 8 mai, elle n'est pour le moment pas ouverte au public, sauf dispositions plus souples d'ici là.
Si tel était le cas, nous publierons l'information sur Challex.fr avec plaisir. Vous pouvez également contacter le secrétariat de la mairie pour toute question.

Les élections départementales et régionales ont également été repoussées aux 20 et 27 juin 2021, ce qui entraîne un report de la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales au 14 mai pour participer à ce double scrutin.
Pour les non-inscrits et jeunes majeurs, notez cette date !

Nous espérons également que ce mois de mai permettra une reprise plus complète des activités associatives.
Merci en tout cas aux dirigeants de nos associations pour leur implication et adaptation, face à cette situation sanitaire unique en son genre.
Nous souhaitons également, une bonne reprise aux écoliers et à tout le personnel après la semaine de cours en distanciel et les vacances.
Le nouveau protocole scolaire sera encore un peu plus contraignant avec une fermeture de classe dès le 1er cas de Covid et des tests salivaires notamment.
Merci à tout le personnel pour ses efforts.

Challaisiennes, Challaisiens, portez-vous bien !

Votre Conseil municipal

Le compte-rendu intégral et approuvé par le Conseil municipal
est consultable en mairie ou sur le site www.challex.fr .

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 mars 2021

Tout le Conseil municipal est présent.
Le Maire ouvre la séance à 19h00, en rappelant aux membres du Conseil Municipal les sujets soumis à l'ordre du jour.
Secrétaire de séance
Monsieur Franck BOUGREAU

Approbation du compte rendu de la séance du 1er février 2021
Le compte-rendu est approuvé en l'état à l'unanimité.
Monsieur PETER propose de filmer les prochaines séances de Conseil municipal et de poster les vidéos sur la page Facebook de la commune. Les membres du Conseil municipal n'excluent pas l'idée (à voir).

Délibération : Renouvellement du groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud Gessien
Cette délibération est retirée pour manque d'éléments et d'informations et sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Délibération n°07-2021 : Convention de partenariat entre la commune et le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale
Le Département de l'Ain accompagne les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de lecture publique depuis plusieurs années, par le biais d'une offre de services pour les communes et les associations ayant conventionné avec les communes. Les engagements des parties sont listés dans les articles 2 et 3 de la convention annexée à la délibération.
Lors de la séance du Conseil municipal du 3 février 2020, l'assemblée délibérante a décidé de conclure cette convention avec le département. Néanmoins, ni la délibération ni la convention signée du maire n'ont été réceptionnées par le Conseil départemental.
Pour autant, les termes de la convention ont perduré, mais il convient de rapidement formaliser ce partenariat pour continuer à en bénéficier.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **:**
- approuvent les termes de la convention à conclure entre la commune de Challex et le Département de l'Ain pour la participation de celui-ci au fonctionnement de la bibliothèque,
- autorisent le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

M. le Maire précise que la bibliothécaire de Léaz est intéressée par le poste. Ceci lui permettrait de compléter son temps de travail entre Léaz et Challex. La bibliothèque de Challex pourrait ouvrir plus fréquemment.
Eloïse VERNAY précise que la bibliothèque ouvre ses portes pour l'école de Challex les lundis. Madame FLEURY demande s'il n'y aurait pas de Challaisiens susceptibles d'être intéressés par le poste. M. le Maire répond « non ». De plus, il rapporte que Madame PAILLARD, a précisé que les bénévoles devraient passer des formations.

Les bénévoles seront au nombre de 7-8. M. le Maire précise que ce partenariat nous offrira la possibilité de mener des actions (festival, conte…). Mme HOFER demande le coût de ce partenariat. M. le Maire répond que cela nous coûterait le salaire de la bibliothécaire ainsi que les frais de formations des bénévoles.

Délibération n° 08-2021 : Approbation du compte administratif de l'exercice
Le maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, monsieur Christophe DALMAIS, 2ème adjoint, préside la séance. Monsieur l'adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020.
Le Conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1: lui donne acte de la présentation faite du compte administratif (tableau page suivante):

2: constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3: vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	494 123.42 €	684 180.87 €	1 170 831.27 €	1 642 306.14 €	1 664 954.69 €	2 326 487.01 €
Total	494 123.42 €	684 180.87 €	1 170 831.27 €	1 642 306.14 €	1 664 954.69 €	2 326 487.01 €
Résultat de clôture		190 057.45 €		471 474.87 €		661 532.32 €
Restes à réaliser						
Total cumulé		190 057.45 €		471 474.87 €		661 532.32 €
Résultat définitif		190 057.45 €		471 474.87 €		661 532.32 €

M. DALMAIS explique aux membres du conseil la différence entre un compte de gestion et un compte administratif.

Délibération n°09-2021 : Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire ;
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°10-2021 : Affectation des résultats 2020 au budget 2021

Le résultat de la section de fonctionnement du budget 2020 est excédentaire **de 1 001 474, 87 €.**
Cet excédent est reporté comme suit :
- **501 474, 87** € au financement de la section d'investissement 2021, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- **500 000 €** au compte 002 de la section de fonctionnement 2021 « excédent antérieur reporté ».

Pour mémoire, nous reportons également à la section d'investissement 2021 (en recettes), le résultat excédentaire de la section d'investissement 2020 pour
469 342, 05 € (chapitre 001).
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2020 comme défini ci-dessus.

Délibération : Vote des taux des contributions directes

Cette délibération est retirée car l'état 1259 servant au calcul des contributions directes n'a pas encore été mis en ligne sur le portail de la DGFIP. Elle sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Délibération n°11-2021 : Subventions aux associations pour l'année 2021

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les subventions allouées aux associations pour l'année 2021, selon le tableau de répartition page suivante:

ASSOCIATIONS CHALLAISIENNES	12 900 €
Amicale des pompiers	200 €
Association Gymnastique de Challex	1 000 €
Association YOGA	250 €
La Campanella	350 €
Les Chroniques d'Algaroth	150 €
La Lyre	4 000 €
Cie Les Petites Scènes	300 €
Poivre et Sel	500 €
Sou des écoles	6 000 €
Union Nationale des Combattants	150 €
EN RÉSERVE	**9 000 €**
Union Sportive de Challex	5 000 €
Point Virgule	4 000 €
Divers/Sécurité	**5 000 €**
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	**3 380 €**
Accueil gessien	100 €
Ecole de musique de Chevry Crozet	70 €

AEA Athlétisme	250 €
AFM Téléthon	100 €
AFSEP	100 €
Amicale hôpital de Gex	200 €
Avenir gessien gymnastique	210 €
Banque alimentaire de l'Ain	300 €
Chambre des métiers Bourg en Bresse	100 €
Docteur Clown	150 €
Equipe d'entraide de Saint-Genis Pouilly	50 €
France ADOT	100 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Collonges	400 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Thoiry	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
MFR Cruseilles	100 €
Opération Nez Rouges	100 €
PEP de l'Ain	100 €
Restos du cœur	600 €
UDAF	50 €
Verger du Tiocan de Peron	100 €
TOTAL GÉNÉRAL	**30 280 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions) décide :
D'attribuer les subventions aux associations pour le budget 2021 comme dans le tableau ci-dessus.
M. PETER fait remarquer que l'Union Sportive de Challex (foot) n'a pas fait figurer son solde en banque dans son dossier de demande de subvention, et qu'il serait important de le connaître pour avoir une idée de la subvention qui peut lui être versée. Il fait remarquer que c'est probablement dû aux Assemblées Générales qui ne se font pas au 31 décembre et demande à M. BRUCKERT s'il peut préciser cette demande aux associations.
Mme HOFER précise que dans tous les cas cette association a des frais fixes, COVID ou non et que le résultat positif de leur bilan découle du fait qu'il n'y ait pas eu de vogue cette année car c'est un gouffre financier.
M. le Maire précise que certaines associations disposent d'avantages en nature (prêt de salle et de matériels…) et qu'il faut en tenir compte.
M. PETER informe que selon la loi 1901 les comptes en banques des associations devraient être à zéro.

Délibération n°12-2021 : Vote du budget primitif 2021
Après présentation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif général 2021, arrêté lors de la réunion finances en commission généralisée du 10 février dernier, dans son ensemble, avec reprise des résultats de l'année 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

	DEPENSES			RECETTES	
Chap	**Intitulé**	**Euros**	**Chap**	**Intitulé**	**Euros**
011	Charges générales	386 250 €	013	Atténuations de charges	23 200 €
012	Charges de personnel	591 000 €	70	Produits des services	83 490 €
014	Atténuation de produits	102 750 €	73	Impôts et taxes	915 732 €
022	Dépenses imprévues	40 000 €	74	Dotations et participations	440 000 €
042	Opé. ordre transfert	26 575 €	75	Autres pdt de gestion courante	25 480 €
65	Autres charges de gestion	171 942 €	76	Produits financiers	0 €
66	Charges financières	69 526 €	77	Produit exceptionnel	3 978 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	002	Excédent N-1	500 000 €
023	Vir. à sect. d'investissement	602 837 €			
	TOTAL	**1 991 880 €**		**TOTAL**	**1 991 880 €**

Section d'investissement

	DEPENSES			RECETTES	
Chap	**Intitulé**	**Euros**	**Chap.**	**Intitulé**	**Euros**
020	Dépenses imprévues	40 000 €	001	Report Excédent investiss.2020	469 342,05 €
1641	Emprunts	247 716 €	040	Amortissement immobilisations	26 575 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €	021	Vir. de la section fonctionnement	602 837 €
000	Non individualisées	115 500 €	1068	Excédent de fonctionnement	501 474,87 €
			00	Financière	39 446 €
	OPERATIONS			**OPERATIONS**	
315	Réserve foncière	469 369 €			
352	Voirie – chemins	419 400 €	13	Subventions	38 810,08 €
358	Équipt Sport et soc culturel	186 000 €			
374	Rénovation mairie	50 000 €			
380	Travaux cimetière	65 000 €			
382	Extension école	1 000 €			
385	Autres bâtiments Communaux	83 000 €			
	TOTAL	**1 678 485 €**		**TOTAL**	**1 678 485 €**

Section de fonctionnement : **1 991 880 €**
Section d'investissement : **1 678 485 €**
Total cumulé des deux sections : **3 670 365 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention),
Approuve les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2021 comme dans les tableaux ci-dessus.
M. DALMAIS précise que les changements qui ont eu lieu sur le budget après la réunion du DOB sont les suivants : +2000€ pour le document unique, + 4000€ pour les formations (CACES, habilitation électrique…), suppression des lignes « arbres », arrêt de bus, balayeuse.

Rapport des commissions

Commission travaux environnement :
Mme BLAZER a obtenu une proposition avec les simulations pour le projet de création de fresques / trompe l'œil, pour la façade de la Challaisienne et le mur de l'enceinte de l'école, qu'elle présente aux membres du Conseil municipal. Elle attend encore d'autres propositions et une décision sera prise par la suite.

Commission éducation :
- Un projet est en cours pour la numérisation de certaines classes de l'école et une mutualisation avec les villages voisins sont prévus pour l'achat du matériel.
- Il faut prévoir l'achat de bacs inox, en remplacement des bacs plastiques, pour la cantine.

Commission voirie :
- Le dernier panneau qui indiquait « école » a été posé.
- Pour la route de Dardagny, un arrêté du Maire avait été pris pour interdire la circulation mais il n'a jamais été posé de panneau « interdit ». Il se pose la question de le maintenir ou pas. Il faudrait se renseigner pour voir si la douane est toujours ouverte ou pas.
- Parking de l'école : le problème de place est soulevé. Se pose la question de comment faire respecter la zone bleue.
- L'arrêté municipal établi par le mandat précédent pour le stationnement à Mucelle serait à revoir. Les places de stationnement situées devant le réservoir sont actuellement interdites et il conviendrait de le modifier.
- Aux « Barraques », au niveau du pont, le passage est très étroit ; se pose la question de faire mettre un feu de chantier afin d'effectuer un test pour ensuite poser éventuellement des feux définitifs.

Commission bâtiment :
M. BOUGREAU informe que les travaux de l'appartement de l'ancienne poste sont en cours.
Les agents ont enlevé le revêtement du sol, le chauffagiste est passé pour faire les désembouages et le peintre va intervenir la semaine du 15 mars.

Commission urbanisme :
Mmes HOFER et FLEURY ont rencontré M. Daniel RAPHOZ, Vice-président de Pays de Gex agglo en charge de l'Habitat, de l'Aménagement, de la Politique de la ville, pour des questions concernant l'urbanisme et notamment sur les prestations proposées. M. RAPHOZ va envoyer une proposition de prestations.
Un rendez-vous est aussi agendé avec la Régie des Eaux, M. DUMAS, dans le cadre de la délivrance des permis et leur conformité.
Retrouvez le tableau des demandes d'urbanisme sur:
Challex.info/urba

Points divers
Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier arrivé par mail en mairie de la part du ministère des armées, demandant les coordonnées du conseiller municipal désigné pour la défense.

N'en n'ayant pas, Monsieur PETER se porte volontaire.

Auberge de la Treille : M. le Maire et le gérant de l'auberge, M. PERRY, ont rencontré la notaire Maître BERNARD pour connaître les possibilités de rachat ou de cession du fonds de commerce de l'auberge. Monsieur PERRY propose de vendre son fonds de commerce au-prix de 50 000 €, mais les conseillers municipaux pensent qu'il est plus judicieux de faire appel à un expert-comptable pour connaître la valeur exacte du fonds.

Les Cyclamens : Mme FLEURY informe que les vaccins anti-covid ont été injectés aux résidents des Cyclamens, cependant elle ouvre une parenthèse en disant qu'il n'y a pas encore de vaccins au centre de vaccination de Gex alors que les permanences ont lieu. Mme FLEURY a constaté que les prestations aux Cyclamens sont déplorables. 18 lits ont été libérés mais en contrepartie il y a eu beaucoup de licenciements et démissions.

Mme FLEURY informe que la maison Séniors de Thoiry ouvrira ses portes en juillet 2021.

CCAS

Mme PERROUX s'occupe d'acheter les chocolats pour les Challaisiens résidant au Cyclamens.

La séance est close à 22h20.

Elections départementales et Régionales

Changement de date
Le report des élections départementales et régionales aux 20 et 27 juin 2021 entraîne un report de la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales en vue de participer au double scrutin.
Les dispositions de l'article L. 17 du code électoral précisent en effet que « les listes électorales sont permanentes.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin", soit le vendredi 14 mai 2021 pour le double scrutin des 20 et 27 juin prochains.

La commune recrute pour l'été

Vous avez 16 ans minimum, vous désirez travailler sur la commune de Challex cet été.
Veuillez adresser votre candidature et vos disponibilités à **challex@challex.fr** jusqu'au 11 juin.
Plusieurs postes sont disponibles.

Info de la Municipalité

La chenille processionnaire du pin

Comme chaque année, nous attirons votre attention sur la chenille processionnaire.
La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit.
Le papillon est la forme "adulte" de la chenille. La femelle papillon recherche un pin ou un cèdre pour y pondre ses œufs.
Le papillon est gris avec des motifs noirs et des taches blanchâtres.
L'éclosion a lieu cinq à six semaines après la ponte entre juin et septembre. Elle donne naissance à des chenilles qui muent trois fois avant l'hiver suivant la température extérieure.
Les jeunes chenilles tissent des pré-nids où elles passent la journée. Les larves commencent à manger le limbe des aiguilles de pin.
Ces premiers abris légers peuvent passer inaperçus.
Dès que la zone autour de leur abri n'offre plus assez de nourriture, les chenilles émigrent plus haut dans l'arbre et reforment un nouveau nid. C'est ainsi que par de belles journées ensoleillées, on peut les voir en procession sur le tronc ou les branches d'un pin. Elles vivent en colonies de plusieurs centaines de chenilles.
A ce stade, elles ne sont pas encore urticantes.
Au printemps, les chenilles en procession conduite par une femelle, quittent l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol à quelques centimètres sous terre (5 à 20 cm) dans un endroit bien ensoleillé. Les processions peuvent se déplacer jusqu'à 40 m. Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, les arbres seront ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres.

Le papillon mâle peut voler jusqu'a 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années. Des traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.

Il y a peu de prédateurs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, et la mésange chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession.
Leur principal prédateur est le grand calosome, un carabe, insecte coléoptère vivant ordinairement sur le sol, aux élytres avec des reflets verts métalliques. C'est la larve de calosome, ressemblant quelque peu à une chenille, qui en fait la plus grosse consommation. Elle monte parfois aux arbres pour attraper ses proies. Plusieurs espèces de guêpes ainsi qu'un champignon, le cordiceps, peuvent les parasiter.
Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.
Ces irritations, parfois mortelles chez les animaux, se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineuses accompagnées parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques. N'hésitez pas à appeler rapidement le médecin ou le vétérinaire pour vos animaux.

Les travaux sur la Commune

Les travaux sur la commune continuent : renouvellement de la canalisation d'eau potable, rue Saint Maurice. L'emprise des travaux s'étend entre la place du Poizat et la route de Dardagny. Le chantier débutera le 10 mai pour une durée approximative de 7 mois.
Pour les habitants de cette rue, l'entreprise a prévu des aménagements pour circuler.

CCAS

Colis de Noël

Avec l'épidémie de la Covid et le confinement en décembre, la distribution par la Grappe des colis de Noël pour nos aînés n'a pas été possible. Nous avons dû différer leur « remise officielle » et c'est seulement en mars que Guy, notre employé communal et Laurent Bonola du CCAS ont pu rencontrer et gâter nos anciens. Moments de partage, qui ont permis de prendre aussi des nouvelles de chacune et chacun. Tous ont été ravis de ces visites et pour certains, ce fut l'occasion de rompre avec une certaine solitude liée aux mesures de précautions recommandées par la situation sanitaire.
Le CCAS a pu également rendre visite aux Challaisiennes et Challaisiens résidents des maisons de retraite des Cyclamens à Challex et du Clos Chevalier à Ornex. Là aussi, ce fut pour chacune et chacun, un doux moment d'amitié. Tous se portent aussi bien que possible et les photos en témoignent.
Les membres du CCAS souhaitent à toutes et tous une excellente santé et espèrent pouvoir reprendre, dans un avenir proche, le rythme normal des réjouissances.

Mme Davit

Mme Truchet

Mme Ferrolliet

Mme Cautillo

Mme Cherbuin

M. Debulle

Mme Blazer

Carnet

Vadim DE FRANCESCHI né à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 14 avril 2021, fils d'Irina NKOLAEVA et d'Adrien DE FRANCESCHI

Gabriel BEN AMOUZEGH né à Annecy (Haute-Savoie) le 23 mars 2021, fils de Maria DIAZ HERRERA et de Matthieu BEN AMOUZEGH

Mia ROYER née à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 20 avril 2021, fille de Charlotte L'HUILLER et de Quentin ROYER

Mme Catherine RAMPON et Monsieur Laurent CHATAL mariés à Challex le 23 avril 2021

Mme Eila HELPPOLAINEN veuve HYVARINEN, née à Terijoki (Finlande) le 27 août 1929, décédée à Challex le 5 avril 2021

Mme Lucie DAVID veuve FERROLLIET, née à la Salle (Italie) le 3 juin 1921, décédée à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 18 avril 2021

Danièle Bagnoud, l'âme de la librairie de Dardagny, nous a quittés.

Pour qui a fréquenté la « maison-librairie » de Dardagny emplie de livres de la cave au grenier, au charme incomparable, le décès de Madame **Danièle Bagnoud** est une perte immense : l'accueil était toujours chaleureux, le conseil avisé, le prix modeste. Toutes les pièces étaient remplies de livres. On pouvait aller partout. Tout était classé par genre et par auteur. On y trouvait tout : des trésors sur l'histoire locale aux aventures de Roland Durtal, Gallois, Picoche célèbre trio policier de radio Sottens, en passant par la Série noire ou la correspondance de Victor Hugo… Saluons avec reconnaissance la mémoire de cette grande dame du livre.

Vie au village

Chers Challaisiennes et Challaisiens,

J'ai eu une idée : Nettoyer le village !
Rejoignez-moi
Le samedi 15 mai 2021 à 13h00
Devant la mairie

Apportez vos gants et sacs,
nous partirons à la recherche des déchets par groupes de six maximum !
Merci beaucoup
Noelie Pera

Vous êtes #Discret ? #Respect!!

De jour comme de nuit, si vous faites la fête, prévenez vos voisins.
Attention aux cris, talons sur le parquet, chants, instruments de musique, chaînes hi-fi …
Attention aussi à vos animaux (aboiements, …), à la tondeuse ou autre outil de bricolage, pot d'échappement, moto, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, aux odeurs …
Respectez les horaires autorisés pour les engins bruyants

MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND !

Ramasser les déjections de votre chien est un acte citoyen de propreté.
Merci pour votre geste.

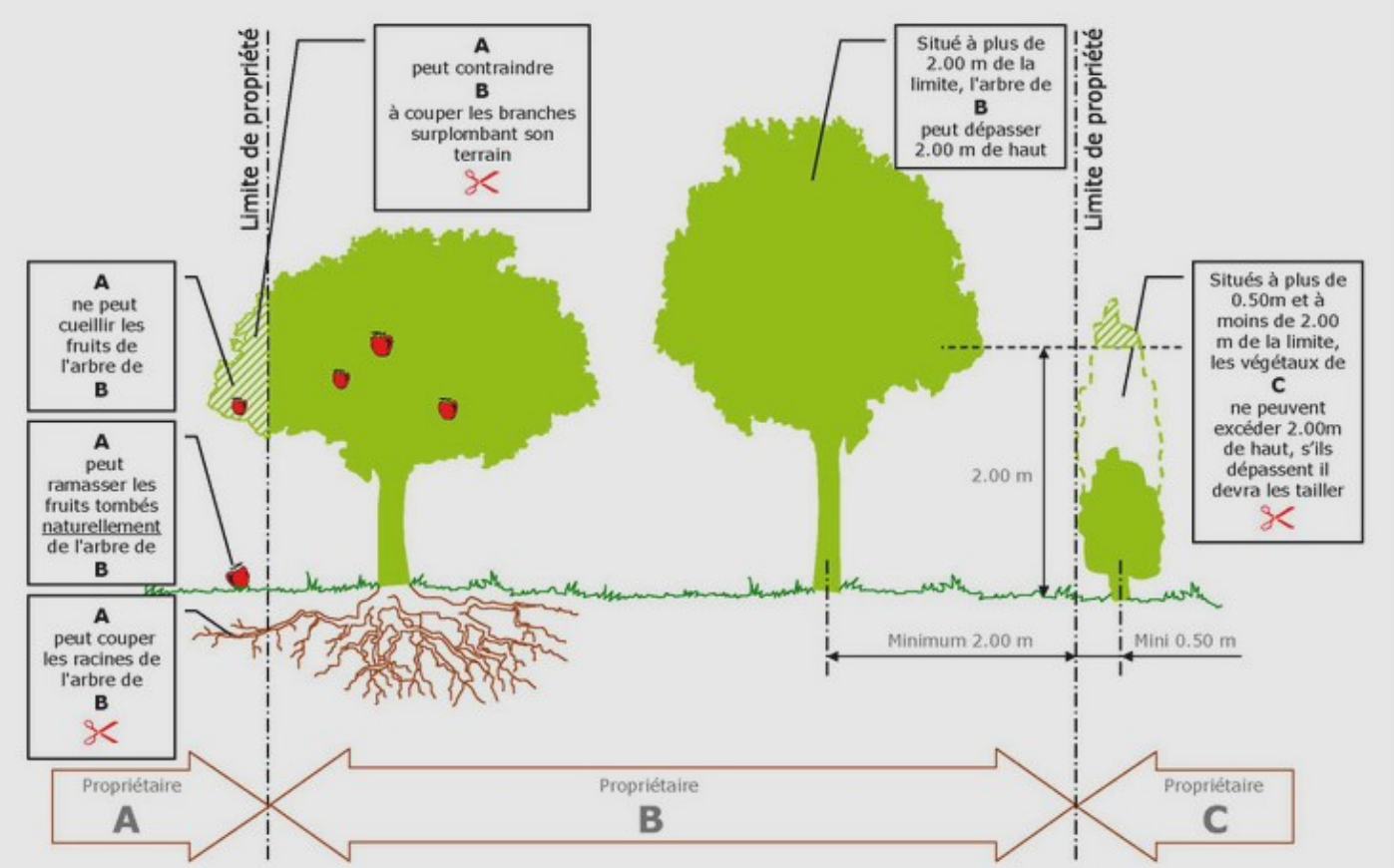

Botanique

Muguet (Convallarla majalis) : l'emblème du 1er mai

Le muguet de mai ou muguet commun ou convallarla majalis, nom scientifique, est une espèce de plantes herbacées vivaces des régions tempérées dont les fleurs printanières, petites et blanches, forment des grappes de clochettes très odorantes. C'est une plante très toxique, voire mortelle. En zone européenne tempérée, en forêt, là où sa présence est naturelle, le muguet serait (avec la pervenche) un bon bioindicateur d'ancienneté et de la naturalité de la forêt. Le muguet fleurit au printemps.

Le muguet est une plante vivace, qui se multiplie dans les sous-bois essentiellement grâce à son rhizome traçant. Chaque brin de muguet (ou hampe) est entouré de deux feuilles.

Avant floraison, le muguet de mai peut être confondu avec l'ail des ours, ce qui présente un danger pour les amateurs de ce dernier. La distinction peut facilement se faire grâce à l'odeur aillée dégagée par les feuilles froissées de l'ail des ours uniquement, ainsi que par la consistance des feuilles, plus coriaces chez le muguet.

La plante à clochettes a toujours symbolisé le printemps et les Celtes lui accordaient un statut de porte-bonheur. Le 1er mai 1561, le roi Charles IX officialisa les choses. Ayant reçu à cette date un brin de muguet, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née.

En 1889, le congrès de la IIe Internationale socialiste se réunit à Paris et décide de faire du 1er mai une "journée internationale des travailleurs", avec pour objectif d'imposer la journée de huit heures, en mémoire du mouvement du 1er mai 1886 de Chicago. Le 1er mai devient un jour chômé et la fête du travail.

Toutes les parties de la plante - et même l'eau du vase dans laquelle elle a séjourné - sont toxiques. Elles contiennent notamment des doses importantes de plusieurs substances (des glycosides cardiaques) ayant, sur l'organisme, un effet proche de celui de la digitaline.

Le cueillir peut vite conduire à un contact avec la sève renfermant la molécule toxique. Le nettoyage des mains est donc de rigueur.

Ornithogale penché nom commun, en français: Jacinthe de mai

C'est une plante vivace de 20 à 40 cm de hauteur, glabre, qui possède un petit bulbe de 2 à 3 cm de long. Les feuilles, presque ou plus longues que la tige épaisse, sont larges de 0,4 à 1 cm, en gouttière et dépourvues de ligne blanche à la face supérieure. L'inflorescence est un épi terminal, assez robuste, dont les fleurs sont tournées d'un même côté. Les fleurs assez grandes (3 à 4 cm), sont blanches et tachetées de vert à l'extérieur de la corolle. Dressées à l'état jeune, elles ont tendance à s'incliner à maturité.

Lorsqu'elle est fleurie, cette espèce ne pose aucun problème de reconnaissance, mais est beaucoup plus difficile à repérer dans la végétation et peut à des stades végétatifs précoces être confondu avec un autre ornithogale (Ornithogalum umbellatum), la dame de onze heures, dont les feuilles sont par contre munies d'une ligne blanche au milieu de la face supérieure.

C'est une espèce protégée dans les Régions Rhône-Alpes et Alsace.

Elle ne pousse pas à une altitude importante dans les montagnes. Cette espèce se rencontre dans les cultures (vignes, vergers, champs,..) jusqu'à 1100 mètres. Elle peut également être observée dans d'autres milieux où la végétation n'est pas trop dense, voire clairsemée : prairies, pelouses, friches, bords des routes et chemins et même haies et taillis clairs. Elle affectionne les sols argilo-calcaire à sableux.

L'ornithogale penché est une espèce originaire d'Asie mineure et d'Europe centrale qui aurait été introduite avec le safran cultivé dont les bulbes sont très ressemblants. Elle est naturalisée de longue date en Europe. et sur le territoire français…

Comme un certain nombre d'autres espèces végétales, l'ornithogale penché est en régression suite à l'intensification de l'utilisation de désherbants chimiques, mais également par les constructions immobilières.

Merci à Mme Claire-Lise Guillon pour nous avoir signalé le lieu de cette espèce rare.

Pour plus de photos: **challex.info/botanique**

RAPPEL: inscriptions scolaires rentrée 2021

Votre enfant fera son entrée à l'école Simone Veil pour la rentrée 2021/2022, merci de prendre note des informations ci-dessous et de vous y conformer pour réaliser convenablement son inscription.

A/ Rentrée en Petite Section : 1ère année de maternelle

Conditions : être résident de la commune, l'enfant doit être âgé de 3 ans **avant le 31/12/2021.**
Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :
* certificat d'inscription délivré par la mairie (à récupérer en amont en mairie, sur justificatif de domicile et livret de famille)
* photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
* photocopie de la pièce d'identité de l'enfant s'il en possède déjà une
* photocopie des vaccins à jour
* photocopie du jugement de divorce précisant les modalités de garde le cas échéant

B/ Rentrée dans une autre classe que la petite section (de la Moyenne Section au CM2) :

Condition : être résident de la commune
Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :
* les mêmes que cités précédemment pour une rentrée en PS
* un certificat de radiation émanant de l'ancienne école de l'enfant

Que vous soyez dans le cas A ou B, veuillez **prendre rendez-vous** sur un des créneaux ci-dessous **par mail : ce.0010418z@ac-lyon.fr**

Aucune inscription ne sera prise sans RDV et sans l'intégralité des documents demandés.

Créneaux possibles

- Mardis 05,12 et 19 mai à 16h45
- Jeudis 06 mai, 03 juin de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 15h00

Prévoir environ 15 minutes pour un rendez-vous, il n'est pas obligatoire que l'enfant soit présent lors de l'inscription. Ce rendez-vous sera uniquement l'occasion de réaliser la partie administrative.
Une visite de la classe de votre enfant et de l'école sera proposée à la fin du mois d'août (date de visite communiquée ultérieurement).

Pour information, un service périscolaire (cantine et/ou garderie) est proposé par la commune, un dossier spécifique est à retirer et à rendre en mairie. L'école ne gère pas cet aspect administratif.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre établissement,
Stéphanie Coelho, directrice

38ème anniversaire

du Petit Challaisien

En ce mois d'anniversaire pour votre petit Challaisien, créé en mai 1983, cela fait 38 années que des équipes de rédacteurs, de lecteurs, de correcteurs ont travaillé et travaillent de manière acharnée et volontaire à vous présenter le magazine communal 11 fois par an. Il ne faut pas oublier les associations qui réalisent un travail remarquable pour, chaque mois, offrir le compte-rendu détaillé des activités de leur organisme.

Je me permets, au nom du comité de lecture actuel, de Monsieur le Maire et de Stéphane Bruckert, adjoint chargé de la communication et des associations, de féliciter tous ceux qui ont œuvré élus, associations, membres du Comité de lecture et agents administratifs et techniques communaux pendant ces longues années. Qu'ils soient ici remerciés du fond du cœur pour ce qu'ils apportent aux foyers challaisiens mensuellement.

C'est en 1983, sur l'idée du maire de l'époque, Henri Nabaffa (maire de 1977 à 1985) et de ses conseillers, Marcel Perroux étant 1er adjoint et Jean-Paul-Ferrolliet 2ème adjoint, que le Conseil municipal a décidé d'informer les habitants des actions et délibérations des élus, du travail des associations et des manifestations, culturelles et sportives à venir.

Le premier Comité de lecture du Petit Challaisien était constitué de Marie-Thérèse Baeriswyl, Michel Duchêne, André Haberli, Pierre Mottier et Geneviève Prost. Le Comité de lecture a évolué au gré des équipes municipales , des disponibilités des élus et des non-élus désirant agir pour la bonne information des administrés de tous âges et catégories sociales. A l'époque, l'impression du bulletin municipal se faisait en mairie par photocopie et les élus du Comité de lecture agrafaient chaque numéro. Mais la photocopieuse faisait des caprices et tombait en panne, ce qui compliquait la tâche. La distribution du Petit Challaisien se réalisait par les élus avec leurs propres véhicules.

Revenons à aujourd'hui, après comptage des numéros de Petit Challaisien dans les archives de la commune, le numéro que vous avez entre les mains, celui de mai 2021, est donc le 415ème (#415). D'ailleurs le numéro d'avril portait déjà le numéro 414. En ce qui concerne la composition de l'actuel Comité de lecture elle est la suivante :

Stéphane Bruckert
Sandrine Baeriswyl
Gérard Mottier
Denis Raquin
Jocelyne Blazer
Patricia Altherr
Elisabeth Coux
Michel Peter
Aline Hoffer

Avec ce numéro 415, souhaitons longue vie au Petit Challaisien qui, chaque mois, offre à tous un peu de réconfort en ces temps qui manquent de communication en « présentiel » ….

N'hésitez pas à proposer vos services pour la rédaction d'articles ponctuellement ou régulièrement. Merci d'avance.

Pour le Comité de lecture du Petit Challaisien,

Denis RAQUIN

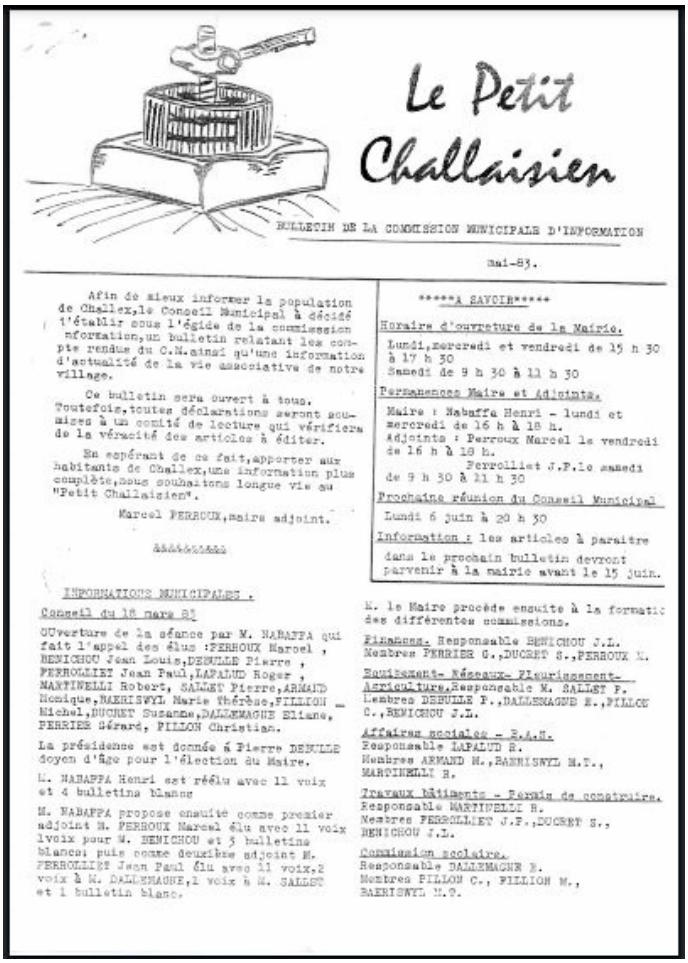

Le Petit Challaisien

BULLETIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'INFORMATION

Mai-83.

Afin de mieux informer la population de Challex,le Conseil Municipal à décidé l'établir sous l'égide de la commission nformation,un bulletin relatant les compte rendus du C.M.ainsi qu'une information d'actualité de la vie associative de notre village.

Ce bulletin sera ouvert à tous. Toutefois,toutes déclarations seront soumises à un comité de lecture qui vérifiera de la véracité des articles à éditer.

En espérant de ce fait,apporter aux habitants de Challex,une information plus complète,nous souhaitons longue vie au "Petit Challaisien".

Marcel PERROUX,maire adjoint.

****

INFORMATIONS MUNICIPALES .

Conseil du 18 mars 83

Ouverture de la séance par M. NABAFFA qui fait l'appel des élus :PERROUX Marcel , BENICHOU Jean Louis,DENULLE Pierre , FERROLLIET Jean Paul,LAPALUD Roger , MARTINELLI Robert, SALLET Pierre,ARMAND Monique,BAERISWYL Marie Thérèse,PILLION Michel,DUCRET Suzanne,DALLEMAGNE Eliane, FERRIER Gérard, PILLON Christian.

La présidence est donnée à Pierre DENULLE doyen d'âge pour l'élection du Maire.

M. NABAFFA Henri est réélu avec 12 voix et 4 bulletins blancs

M. NABAFFA propose ensuite comme premier adjoint M. PERROUX Marcel élu avec 11 voix 1voix pour M. BENICHOU et 3 bulletins blancs; puis comme deuxième adjoint M. FERROLLIET Jean Paul élu avec 11 voix,2 voix à M. DALLEMAGNE,1 voix à M. SALLET et 1 bulletin blanc.

*****A SAVOIR*****

Horaire d'ouverture de la Mairie.

Lundi,mercredi et vendredi de 15 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Permanences Maire et Adjoints.

Maire : Nabaffa Henri - lundi et mercredi de 16 h à 18 h.
Adjoints : Perroux Marcel le vendredi de 16 h à 18 h.
Ferrolliet J.P.le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Lundi 6 juin à 20 h 30

Information : les articles à paraitre dans le prochain bulletin devront parvenir à la mairie avant le 15 juin.

M. le Maire procède ensuite à la formatio des différentes commissions.

Finances. Responsable BENICHOU J.L.
Membres FERRIER G.,DUCRET S.,PERROUX M.

Equipement- Réseaux- Fleurissement- Agriculture.Responsable M. SALLET P.
Membres DENULLE P.,DALLEMAGNE E.,PILLON C.,BENICHOU J.L.

Affaires sociales - R.A.M.
Responsable LAPALUD R.
Membres ARMAND M.,BAERISWYL M.T., MARTINELLI R.

Travaux bâtiments - Permis de construire.
Responsable MARTINELLI R.
Membres FERROLLIET J.P.,DUCRET S., BENICHOU J.L.

Commission scolaire.
Responsable DALLEMAGNE E.
Membres PILLON C., PILLION M., BAERISWYL M.T.

Première page du Petit Challaisien n°1

Lien court pour le visualiser : **challex.info/pc1**

Le Bleu de Gex et ses secrets

Alors que les fromages des 2 Savoie (AOP-Appellation d'Origine Protégée : Reblochon, Abondance, Beaufort, Chevrotin et Tomme des Bauges et IGP-Indication Géographique Protégée : Emmental, Tomme et Raclette de Savoie) sont élaborés avec du lait de vache de races montbéliarde, abondance et tarine. Le Bleu de Gex est constitué de lait de vaches montbéliardes et Simmental.
Je vous propose ce mois-ci de nous « promener » dans les alpages des Monts-Jura et dans les départements de l'Ain, du Jura ou du Doubs où se fabrique le Bleu de Gex appelé également Bleu de Septmoncel ou Bleu du Haut-Jura.
Le Bleu de Gex est le seul fromage persillé des Pays de l'Ain et de Franche-Comté. Il possède une croute fine, sèche, jaunâtre et légèrement farineuse. Il a une pâte blanche à ivoire et à marbrures bleues bien réparties. Sa pâte est onctueuse et très légèrement friable. Ce fromage développe des arômes lactés légèrement vanillés ou épicés, mêlés de notes de champignon.

Les origines du Bleu de Gex remontent au XIVème siècle : il fut créé par des moines provenant du Dauphiné et plus précisément de Sassenage (Isère). Ces moines arrivèrent à Saint Claude (Jura) en important leurs techniques fromagères de conception d'un Bleu persillé dit de Sassenage. Il prit le nom de Bleu de Gex, Bleu du Haut-Jura ou Bleu de Septmoncel selon sa zone de production. En 1808 une délibération du conseil d'arrondissement de Saint Claude considère le Septmoncel comme fromage le plus courant de la région. En effet, 23 communes de cet arrondissement en produisent 253 tonnes au cours de l'année 1859. Avec le développement économique du début du XXème siècle, le Haut-Jura compte jusqu'à 30 fruitières productrices de ce fromage emblématique. Le Bleu de Gex va recevoir une reconnaissance officielle par une décision clé de la part du Tribunal de Nantua le 26 juillet 1935, en ce sens qu'il est clairement défini et que son aire de fabrication est fixée.

Le 20 juillet 1977 un décret fixe la zone et les conditions de production de l'AOC Bleu de Gex, Bleu du Haut-Jura et Bleu de Septmoncel.
Depuis le 21 juin 1996, le Bleu de Gex – Haut-Jura est reconnu par l'Europe comme Appellation d'Origine Protégée (AOP). Actuellement le Bleu de Gex se fabrique aux Moussières (Jura), à Montbrilland près de Saint Claude, à la fromagerie de l'Abbaye à Chézery-Forens (Ain) et à celle de Lajoux (Jura).
Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur ce délicieux fromage local à consommer avec peu de modération et, notamment, les recettes le valorisant, je vous conseille le site : **www.bleu-de-gex.fr**
Bonne dégustation et vive le Bleu de Gex.

Complément à l'entracte du Petit Challaisien de mars 2021 (pages 16-17) sur Henri Matisse

Un grand merci à Françoise SUDAN (membre du bureau de l'association Poivre et Sel) qui nous recommande de naviguer sur le lien:
challex.info/matisse
pour découvrir la chapelle des Dominicaines à Vence (Alpes-Maritimes), décorée par Matisse, (vitraux et murs), via Internet ou mieux, d'aller sur place à Vence contempler ce joyau quand les conditions sanitaires et règlementaires le permettront.

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien

Vie pratique

Messes			Cultes		
samedi 1	Thoiry	17h00			
dimanche 2	Thoiry Farges	9h00 10h30	dimanche 2	Divonne	10h00
samedi 8	Thoiry	17h00			
dimanche 9	Thoiry	9h00	dimanche 9	Ferney-Voltaire	10h00
mercredi 12	Thoiry	17h00			
samedi 15	Thoiry	17h00			
dimanche 16	Thoiry	9h00	dimanche 16	Divonne	10h00
samedi 22	Thoiry	17h00			
dimanche 23	Thoiry	9h00	dimanche 23	Ferney-Voltaire	10h00
dimanche 30	Thoiry	9h00	dimanche 30	Ferney-Voltaire	10h00

Pour tous renseignements complémentaires concernant les messes, vous pouvez vous adresser au père Pierre-Yves Monnoyeur au 04 50 41 20 86 ou 06 86 43 19 44 ou par mail :
pierreyves.monnoyeur@gmail.com

Agenda challaisien

La préfecture de l'Ain nous a informés qu'aucune perspective n'est actuellement fixée quant à la possible organisation d'évènements sur le mois de mai.
L'agenda est donc publié à titre indicatif et sous réserve de l'évolution des règles liées au contexte sanitaire.
Merci de vérifier les évènements auprès des associations ou de la Mairie.

Nom de l'association	Jour et date	Lieu	Heure	Manifestation Evènement
Mai				
La Municipalité	samedi 8	Mairie		Commémoration du 8 mai
Association Gymnastique de Challex	samedi 8	La Halle	8h00	Foire aux Plantons
Les Petites Scènes	samedi 15	Salle Jean-Antoine Lépine	17h30	Spectacle
La Pétanque	samedi 15	Boulodrome	14h00	Concours entre membres
Union Sportive de Challex	vendredi 21	Salle Jean-Antoine Lépine	À définir	Loto

Bibliothèque municipale Point Virgule

RAPPEL DE NOS NOUVEAUX HORAIRES
Tous les mercredis de 15h30 à 18h30
***
Les nouveautés proposées en mai

Romans
« Le crépuscule des fauves » - Marc Lévy
« Des diables et des saints » - Jean-Baptiste Andrea
« Les sept ou huit morts de Stella Fortuna » - Juliet Grames
« Les femmes d'Heresy Ranch » - Mélissa Lenhardt

Romans policiers
« La face nord du cœur » - Dolorès Redondo
« Les chiens de Pasvik » - Olivier Truc
« Les divinités » - Parker Bilal
« Le sang des Belasko » - Chrystel Duchamp

Bandes dessinées adultes
« Anaïs Nin sur la mer des mensonges » - Bischoff
« Les 5 terres » -T1 et T2 – Lewelyn/Lereculey
« UCC Dolores » - T3 – Tarquin

Bandes dessinées jeunes
« Mirabelle » - T2 – Peultier
« Lulu et Nelson » - T1 –
« Les Mythics » - T9 – Sobral/Lyfoung/Ogaki
« Petit poilu » - Bailly/Fraipont
« Animal Jack » - T2 – Miss Prickly/Kid Toussaint
« One Piece » - T95-96-97 –
« Max et Lili aiment trop rire » - D. de Saint Mars

Romans jeunes
« Royal special school » - T1 – Hasson/Guilbert
« Chien pourri aux jeux olympiques » - Gutman/Boutavant
« L'espionne » - saison 1 – Murail
« Mortelle Adèle » - T2 – Mr Tan/Le Feyer
***

Premières Pages, c'est un livre offert à chaque enfant né ou adopté en 2020 ou 2021
N'oubliez pas de vous rendre à la bibliothèque pour retirer le livre de naissance de votre enfant pendant les permanences le **mercredi de 15h30 à 18h30** du **1er mars** au **31 décembre 2021**.
Pour de plus amples informations, vous pouvez visiter le site **www.premierespages.fr**

Rappel : La bibliothèque a besoin de vous !

Chères Lectrices, chers Lecteurs,

Depuis de nombreux mois, vous avez l'habitude de lire le paragraphe concernant notre appel à bénévoles. Depuis le printemps dernier, nous avons dû nous résoudre à réduire nos horaires d'ouverture.

La bibliothèque de Challex souffre cruellement d'un manque d'effectifs pour fonctionner normalement et continuer à vous offrir le service auquel vous êtes habitués et que vous semblez apprécier.

Nous avons besoin de vous pour renforcer notre équipe. La municipalité de Challex est à nos côtés pour trouver des solutions mais les mois qui viennent vont être cruciaux pour la survie de l'association Point Virgule.

Si la bibliothèque vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous manifester en envoyant un message à **bibliochallex@gmail.com** ou en appelant le 06 11 45 04 89. Vous pouvez également vous adresser à la mairie.

Groupe histoire locale

Groupe histoire locale
Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37
groupehistoire.cha@orange.fr
Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser.
Vous aimez votre village natal ou d'adoption, l'histoire sans être spécialiste : rejoignez-nous

Le groupe histoire et vous :
Le groupe vous attend pour partager vos découvertes et vos écrits
Les collections et les publications du groupe doivent tout aux archives et aux prêts ou dons que vous faites. Mais vous pouvez vous engager plus avant en présentant vous-mêmes vos découvertes, vos archives, vos souvenirs à l'instar de la chronique ci-dessous.

Chronique d'Arnold Uijttewaal :
L'origine des noms de lieux de notre village

Le Poizat

On peut logiquement conclure, que la **Place du Poizat** était le centre du village de **Challex**. En effet, dans le passé, on y trouvait tout ce qui anime un bourg : un café-hôtel-restaurant (le café Lapalud), une fromagerie, le four communal, la forge Cusin, l'épicerie Brunet et deux fermes. Ces lieux de vie subsistaient encore, sauf la fromagerie, après la guerre de 39-45 : le café de l'Union (café Ferri puis Charvet), la boulangerie, qui en 1974 suite à la retraite de Marius Vandenplas et à l'initiative de Bernard Mottier et son épouse, change de statut et de locaux et s'éloigne de quelques mètres, à l'emplacement de l'actuel dépôt de pain tenu par leur fille et petite-fille, l'épicerie reprise en 1950 par la famille Ferrolliet s'installe en 1963 à la place de la Forge, ensuite la boucherie Perrier s'agrandit et se rapproche. Puis vient le temps du déclin : si les bâtiments existent encore, tous ces commerces ont disparu au début des années 2000. Aujourd'hui, « **la maison des sociétés Henri Nabaffa** » reste seule encore active.

Ce bâtiment (photo), construit dans la première moitié du XIXème siècle, a abrité la fromagerie coopérative (la fruitière) jusqu'en 1928 et le four communal utilisé par la boulangerie gérée par un syndicat agricole de consommation jusqu'en 1974. Le four communal s'y trouve toujours et il est encore souvent sollicité par les associations et pour des actions caritatives.
Sur le cadastre de 1815, on trouve l'écriture **Poisat**. Dans d'autres endroits en France, on trouve aussi **Poysat**. Le nom est dérivé (comme souvent) du latin : **Puteus** et le diminutif latin **-at**, qui signifie trou, ou fosse ou **puits d'eau vive**. On trouve ce même nom et signification dans les noms de villages de Le Poizat-Lalleyriat dans l'Ain et Poisat dans l'Isère. Que cette place ait mérité son nom, est encore aujourd'hui démontré par la présence de deux fontaines :

la fontaine **Poizat I** au bas de la place même

et la **Poizat II** (ferme Nabaffa) en haut de la place, au carrefour de la route de la Plaine. Cette présence de l'eau a constitué la raison principale du développement de la place principale du village.

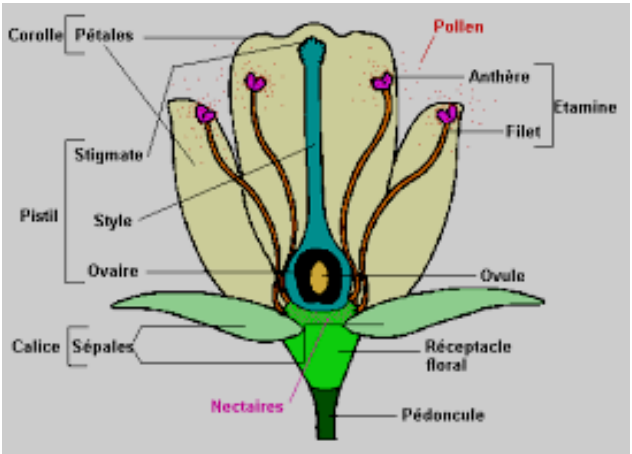

Pour ne pas déprimer, sortez, marchez, herborisez !

Croquis : La flore de France et d'Europe occidentale : Edition Eclectis

La végétation qui nous entoure fait partie de notre patrimoine et à ce titre mérite d'être mieux connue.

Vie associative

Groupe histoire locale

Herboriser constitue une démarche pleine de vertus : elle se déroule dans la nature, elle oblige à marcher, fait travailler le cerveau, oublier le temps.
Peu coûteuse, elle peut se pratiquer en solitaire ou à six « maximum viral » et peut se partager avec des enfants. **Attention certaines plantes sont toxiques (feuilles, fleurs et baies) : ne consommez jamais de plantes au cours de vos cueillettes, faites-les vérifier, lavez-vous les mains.**
Rousseau qui s'était pris de passion tardive pour la botanique met à profit son séjour forcé à Môtiers (Neuchâtel) pour se livrer à sa nouvelle *passion* et la faire partager. Il écrit à une de ses nombreuses amies (de cœur dit-il). Il lui donne des conseils avisés : *soyez patient, commencer par le commencement, observez les plantes que vous avez sous les yeux au fil des saisons* (le pois est selon lui une des plantes les plus curieuses de la botanique), retenez son nom usuel, vous chercherez plus tard le nom savant, puis encore plus tard leur nomenclature.
Créez un petit herbier ou vous conserverez *sur du papier gris et blanc assez fort, vos plantes en pleine fleur que vous presserez avec deux bouts de planche et des pierres* et consignerez vos notes.

Arnold Uijttewaal

Union Nationale des Combattants

Anciens combattants

Contact : G. Dallemagne 04 50 59 10 37
dallemagne.georges@wanadoo.fr

Commémoration du 8 mai

Quelle que soit la manière dont sera commémoré l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, qu'il est difficile de préciser au moment où ce texte est écrit, nous vous invitons à vous souvenir de la tragédie humaine et morale qu'a représentée cette période.
Pour les modalités, se référer au communiqué de la mairie.

Communiqué important concernant les Anciens Combattants tous conflits, les conjoints et les veuves d'anciens combattants adhérents ou non. si vous souhaitez connaître vos droits, prendre RDV – *voir ci- dessus*

Georges Dallemagne

Poivre & Sel

POIVRE & SEL a finalement tenu son assemblée générale 2020, par correspondance le 15.03.2021.
Sur les 53 adhérents, 38 ont envoyé leurs bulletins de vote, soit 72%. Les résultats sont donc validés. Tous les points à l'ordre du jour ont été acceptés : les différents rapports, les comptes 2020, le budget 2021 ainsi que le programme que le CA avait proposé mais qui ne sera, sans doute, que partiellement réalisé, compte-tenu de la situation sanitaire. Nous avons même déjà réservé la sortie pour aller voir (enfin) le spectacle des Bodin's en janvier 2022, en compagnie d'autres Challaisiens qui se sont joints à nous.
Le Conseil d'Administration a été réélu à l'unanimité, sans changement. Il se compose de : Eliane Dallemagne, Claudine Bosteels, Françoise Sudan, Henri Babaz, Christiane Bouzoud, Bernadette Lovenjak, Yves Mottier, Claire-Lise Rapin, Monique Sermet, Martine Vernay.
Pour 2021, Claire-Lise Guillon et Yvette Mottier vérifieront les comptes, Mireille Falquet-Maison sera la nouvelle suppléante.

Devant le succès rencontré par notre association, nous avons été contraints de proposer de limiter provisoirement l'accroissement du nombre de ses membres. En conséquence, une modification des statuts a été votée, avec un point important pour les futurs adhérents : seuls les Challaisiens actuels ou anciens pourront être acceptés.
Nous espérons que nous pourrons bientôt vous annoncer la reprise de nos rencontres car elles nous manquent cruellement et l'absence de vie de société que traverse la Commune nous pèse. Nous aurions beaucoup aimé pouvoir participer à une grande manifestation réunissant plusieurs associations de Challex. Nous souhaitons pouvoir rapidement vous dire : « A très bientôt ! ».

Pour le bureau de P&S : Françoise Sudan

Motards challaisiens

Des Challaisiens envisagent de créer un groupe de motards afin d'organiser des balades le weekend dans la bonne humeur, pour se retrouver autour d'une même passion.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaitre auprès de la mairie à **challex@challex.fr**, tout en mentionnant vos noms, prénoms, numéro de téléphone et adresse email.

Si le projet est un succès, nous vous donnerons le nom et l'adresse mail de la personne qui s'occupera de programmer ces balades.

Nous vous remercions d'avance.
Jocelyne Blazer

Association Gymnastique de Challex

N'oubliez pas notre traditionnelle Foire aux Plantons, qui se déroulera

le samedi 8 mai de 8h à 12h
sous la Halle

Nous vous mettons ci-dessous le détail de ce que nous vendrons. Nous pouvons préparer des paniers que nous livrerons aux personnes âgées, vulnérables ou à mobilité réduite.

Vous pouvez nous joindre par mail : gym.challex@gmail.com ou au 06.81.91.54.34 (Emilie GENDRA)

En espérant vous voir aussi nombreux que l'année passée :)

BON DE COMMANDE PLANTONS 2021 GYM Challex			
Nom/Prénom:			
EMAIL:		Téléphone:	
Plantons	Prix unit.	Quantité	TOTAL
AUBERGINES pot 10.5	1,80 €		
CELERI 6PCS	3,00 €		
CHOUX rouge, blanc 6 pièces	3,00 €		
CHOU FLEUR 6 pièces	3,00 €		
BROCOLIS 6 pièces	3,00 €		
CONCOMBRES	1,80 €		
COURGES pot 10.5	1,80 €		
COURGETTES pot 10.5	1,80 €		
POTIMARRON pot 10.5	1,80 €		
BUTTERNUT pot 10.5	1,80 €		
FRAISES pot 10.5	2,60 €		
POIVRONS pot 10.5	1,80 €		
PIMENTS pot 10.5	1,80 €		
SALADE BATAVIA 6 pièces	2,20 €		
TOMATES pot 10.5			
- CERISES	1,60 €		
- MARMANDE	1,60 €		
- MONTFAVET	1,60 €		
- COEUR DE BOEUF	1,60 €		
- SUPERSTEAK	1,60 €		
- ROSE DE BERNE	1,60 €		
BASILIC pot 14	4,20 €		
CIBOULETTE pot 10.5	3,80 €		
CORIANDRE	3,80 €		
ESTRAGON pot 10.5	3,80 €		
MENTHE pot 10.5	3,80 €		
PERSIL FRISE pot 12	4,20 €		
PERSIL PLAT pot 12	4,20 €		
ROMARIN pot 10.5	3,80 €		
SAUGE aromatique pot 10.5	3,80 €		
THYM pot 10.5	3,80 €		
VERVEINE aromatique pot 14	3,80 €		
ALYSSE pot 10.5	2,60 €		
ANTHEMIS pot 12	3,60 €		
BEGONIA MASSIF pot 9, 6 pièces	5,40 €		
BIDENS pot 14	4,40 €		
IMPATIENS pot 9, 6 pièces	5,40 €		
COSMOS pot 10.5	2,60 €		
DAHLIA	4,40 €		
DIPLADENIA pot 10.5	7,00 €		
GERANIUMS BOUT. Pot 10.5	2,60 €		
GERANIUM pot 14	4,40 €		
MUFFIER	2,60 €		
LOBELLIA retombant pot 14	4,40 €		
GAURA pot 14	4,40 €		
ŒILLETS D'INDE pot 9, 6 pièces	5,40 €		
PETUNIA pot 9, 6 pièces	5,40 €		
PLECTRANTHUS pot 14	4,40 €		
SANVITALLIA pot 14	4,40 €		
SURFINIA pot 14	4,40 €		
SUSPENSION Surfinia pourpre	17,00 €		
SUSPENSION fuchsia	17,00 €		
SUSPENSION lierre simple géra-nium	17,00 €		
Terreau 45 l	10,00 €		
Règlement par:		TOTAL	

Règlement en **espèces** ou par **chèque**
Chèque libellé au:
Association Gymnastique Challex

ou par **virement bancaire**
Titulaire du compte
Assoc de Gymnastique Challex

IBAN :
FR68 2004 1010 0700 1458 1X03 882

BIC :
PSSTFRPPLYO

NOTER VOTRE NOM DANS LE MOTIF DE VIREMENT !

Noter les couleurs des fleurs choisies

Fleurs – couleurs
Bégonias massif rouge, rose, blanc
Œillet d'Inde jaune, orange
Pétunia bleu, blanc, pourpre, rose

Géranium – couleurs
Géranium boutures : rouge, lilas, blanc/lilas
Géranium lierre double : rouge, rose
Géranium zonal : rouge, rose, blanc

Suspension géranium lierre simple :
Rouge, lilas, blanc/lilas